

Un peu de lecture ? Votre sélection d'articles est disponible. [Afficher cet email sur un navigateur](#)



JACQUES LE NAY
SÉNATEUR DU MORBIHAN
Newsletter n°118 - 29/06/2021

Retrouvez mon actualité au Sénat et dans le Morbihan
Bonne lecture

Avant de revenir sur la semaine dernière, voici les sujets ***A suivre cette semaine :***

En Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées :

- Mercredi 30 juin à partir de 9h30 : Audition de **M. Dominik Stillhart, directeur des opérations du Comité international de la Croix-Rouge** puis audition de membres du **Gouvernement et du Parlement birman en exil.**

Avec le Groupe d'amitié France Afghanistan:

- Le Mercredi 30 juin sera rythmé par plusieurs rendez vous compte tenu de la terrible actualité du pays, avec un déjeuner à l'ambassade d'Afghanistan autour de **Monsieur l'Ambassadeur M. Homayoon Azizi**, puis une **audition des ONG encore sur place** à 16h30 et enfin un dîner avec la **Vice-présidente du Club France Afghanistan, Fahimeh Robiolle.**

En séance:

- Jeudi 1er juillet : examen du projet de loi de finances rectificatives pour 2021



En cliquant sur ce [lien](#), vous trouverez toute l'actualité du Sénat dans l'hémicycle et en commission cette semaine, du **28 juin au 2 juillet.**

Dans le Morbihan

Rencontre avec des producteurs locaux entre le Penerf et de l'Oust



La visite de l'exploitation de Thibault Monneraye située au Portal à Ruffiac, a été l'occasion de présenter à un public agricole et aux nombreux élus présents, dont Jacques Le Nay comment « *améliorer les conditions de travail tout en conservant sa rentabilité en lait bio* ».

Continuant le circuit de production, il a ensuite participé au premier marché de producteurs locaux de Berric. La commune n'en connaissait plus depuis de nombreuses années, comme l'ont souligné Jean François Desban et Jean-Sébastien Tavernier respectivement 1er et 5ème adjoints. Convaincu par ses vertus en matière de lien social entre les habitants mais aussi de modèle économique pour ses producteurs, Jacques Le Nay les a encouragés en espérant que ce marché connaîtra le même succès que celui de Plouay, mis en place sous sa mandature.

Au Sénat

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Troisième partie de session à Strasbourg



Du lundi 22 au jeudi 24 juin, Jacques Le Nay s'est rendu à Strasbourg pour la **troisième partie de la Session ordinaire 2021 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)**. Les sujets abordés y ont été nombreux, tant dans la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées à laquelle il appartient, qu'en séance : politique européenne des diasporas, question des réfugiés et leur gestion en Europe, pass sanitaire, conséquences socio-économiques de la pandémie, Biélorussie...

Il a pu s'exprimer le mercredi soir en séance concernant les Tatars de Crimée, notamment pour **condamner le traitement infligé par la Russie à cette minorité dans la péninsule annexée par la force en 2014**.

En marge de la session, la délégation française a rencontré le président de l'APCE, Rik Daems et la représentante permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe, Marie

Fontanel, ainsi que la ministre chargée des Droits des femmes, Elisabeth Moreno qui venait d'intervenir en séance sur les 10 ans de la Convention d'Istanbul.

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

Commission mixte paritaire - P.J.L de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales



En rentrant de Strasbourg, Jacques Le Nay a participé en tant que porte-parole du groupe Union Centriste, à la **Commission mixte paritaire** réunissant députés et sénateurs, sur le **projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales**.

Les débats ont duré près de trois heures mais ont finalement permis d'aboutir à une version commune de ce texte entre l'Assemblée nationale et le Sénat.

Les conclusions de la Commission seront présentées en séance le mercredi 21 juillet.

Dans l'hémicycle

Budget rectificatif pour 2021 : fiscalité du gazole non routier (GNR)



Jacques Le Nay a déposé **plusieurs amendements** relatifs au projet de loi de finances rectificative **visant à ce que soient respectés les engagements pris par le Gouvernement en faveur du secteur des travaux publics**. Compte tenu du contexte économique et des difficultés que rencontrent actuellement les acteurs du bâtiment et des travaux publics du fait des tensions constatées dans l'approvisionnement des matières premières, le Gouvernement a proposé par amendement en 1ère lecture à l'Assemblée de reporter au 1er janvier 2023 l'entrée en vigueur de la hausse du tarif de la taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE), qui devait intervenir le 1er juillet prochain sur le GNR. Or **les Députés ont souhaité avancer cette hausse de la fiscalité au 1er juillet 2022**.

Cosignés par plus d'une vingtaine de sénateurs du Groupe Union Centriste, Jacques Le Nay proposera de réintroduire la version initiale de l'amendement présenté par le Gouvernement en défendant mercredi ou jeudi matin en séance, la **fixation d'une hausse de la fiscalité applicable sur le GNR au 1er janvier 2023** comme annoncée aux

organisations professionnelles, qui demandent également la mise en oeuvre d'une **coloration spécifique** pour ce gazole réservé à leur secteur.

Retour sur une question écrite relative à la lutte contre la fraude aux prélèvements obligatoires



Suite à la publication en novembre 2019 du **rapport de la Cour des comptes sur la fraude aux prélèvements obligatoires**, Jacques Le Nay avait interrogé le Gouvernement le 13 février 2020 concernant

l'une de ses préconisations sur laquelle il vient d'obtenir réponse le jeudi 10 juin dernier.

En effet, les magistrats de la rue Cambon préconisaient de spécialiser et professionnaliser les activités de lutte contre la fraude en renforçant les moyens dans le réseau des antennes de l'URSSAF.

Le Ministre chargé des comptes publics indique qu'il s'agit effectivement d'une priorité du gouvernement qui a augmenté les moyens financiers et juridiques mis à disposition des acteurs et de leur organisations. La mise en oeuvre du Plan d'action de lutte contre les fraudes sociales 2021-2022, et la préparation de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 signée avec l'ACOSS et l'URSSAF, seront l'occasion de porter une attention particulière aux orientations et aux moyens consacrés en ce domaine.

Consultez sur ce [lien](#) les textes de la question et de la réponse.



Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan

Conception et réalisation : Jacques LE NAY

Contact: j.le-nay@senat.fr

Palais du Luxembourg 15, Rue de Vaugirard 75006 PARIS

Tél : 01 42 34 15 26

Permanence parlementaire 5, rue du Docteur Berthy 56240 PLOUAY

Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires: Virginie GUIEAU – Vincent COWET — Clémence CASSE

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer les lettres d'information de Jacques LE NAY.

Si vous souhaitez ne plus recevoir cette newsletter, [suivre ce lien](#)

© Tous droits réservés